



René Regaudie, maire de Pusey, a posé symboliquement la première pierre du futur centre commercial en présence de Pierre Quinonero, directeur Agence Est de Sopic Nord, Olivier Sirot, directeur de Sopic Nord et Edwige Eme, vice-présidente au conseil départemental. Photo Bruno GRANDJEAN

Point d'accueil gendarmerie et liaison

Point d'accueil de gendarmerie

L'ouverture du parc commercial « Oasis » verra également l'ouverture, sur le parking, d'un poste de gendarmerie d'une surface de 90 m².

Une première expérimentation en France, qui prendra la forme d'un point d'accueil. Il sera ouvert la journée en fonction des horaires d'ouverture du centre commercial.

« L'idée est d'être au cœur de l'activité, là où la population est présente. Nous serons à leur disposition pour répondre à leurs questions, les conseiller, les orienter efficacement. C'est aussi pour inviter les gens à ne pas avoir peur de pousser la porte et nous contacter plus facilement. Au minimum, deux militaires seront affectés. On s'adaptera en fonction de l'affluence », précise Arnaud Lavalou, chef d'escadron à la tête de la compagnie de gendarmerie départementale de Vesoul.

70402 - V1

Une liaison zone Technologia vers la zone Oasis à l'étude

La création de la nouvelle zone commerciale Oasis 3 devrait voir affluer un grand nombre d'automobilistes vers Pusey. Pour éviter les files de voitures à l'entrée de la zone, Daniel Prunier, PDG du Leclerc Loire-Pusey prend les devants.

Il a engagé des démarches pour créer une liaison allant du rond-point de la zone Technologia à l'entrée du parking au niveau des stations essence de l'hyper-marché.

« On a lancé toutes les démarches comme des études de sol. Et on est en discussion avec la communauté d'agglomération qui possède un terrain. C'est surtout pour fluidifier la zone car les axes risquent d'être vite saturés. »

Un projet qu'il espère voir concrétiser fin 2019.

Une zone qui a fait couler beaucoup d'encre



Les travaux de la ZAC Oasis 3 ont débuté début juillet. Photo Bruno GRANDJEAN

C'est en 1988 qu'est lancé l'aménagement de la zone commerciale de Pusey. Oasis 1 a vu le jour suivi de quelques années plus tard d'Oasis 2. Un ensemble qui compte une trentaine d'enseignes. Avec Oasis 3, la zone en comptera près d'une cinquantaine. Un nouvel aménagement qui a fait couler beaucoup d'encre. Comme l'a souligné le maire de Pusey, René Regaudie, « il aura fallu plus de dix ans de réunion, de dossiers et de recours » pour voir aboutir cette troisième tranche. « Déjà il y a trente ans, c'était dur. On en a reçu plein la figure. Avec du recul, on s'aperçoit que la zone profite à tous les commerces de l'agglomération, avec une clientèle nouvelle », ajoute-t-il.

C'est en mars 2008 qu'est lancée l'idée de construire une nouvelle zone, suite à une rencontre entre le maire de Pusey, Pierre Martin, et Daniel Prunier. Après quelques mois de réflexion, le dossier est confié à un professionnel. La SA Roger Martin passe un accord avec la société de promotion immobilière Sopic qui reprend le projet du permis d'aménager, élaboré par la société d'architecte Atebat, établi le 27 mai 2010. Commence alors un long chemin.

Avant l'été 2014, la commission de développement et d'aménagement commercial (CDAC) émet un avis défavorable avec six voix sur huit contre. Le maire Alain Chrétien donne également un avis défavorable, souhaitant instaurer un dialogue entre tous les acteurs. La pression des commerçants de Vesoul est énorme. Le 20 juin 2014, ces derniers n'hésitent pas à sortir dans la rue pour manifester leur opposition au projet de la zone commerciale Oasis 3, soutenus par Marie-Dominique Aubry, l'ex-première adjointe déléguée au développement économique et à l'attractivité commerciale. Après le refus de la CDAC, le dossier est transmis à la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC). Laquelle rend le 23 octobre 2014, un avis favorable à l'extension de la zone Oasis.

Début février 2015, la Ville de Vesoul et l'association des Vitrinés de Vesoul déposent un recours « pour défendre ses commerces » devant la cour administrative de Nancy. Le 5 novembre 2015, la décision tombe. Le recours est rejeté. Un an et demi plus tard, le 17 mai 2017, c'est au tour du conseil d'État de rejeter le recours de la Ville et des commerçants. Après cet ultime recours, plus rien ne peut s'opposer au projet de la zone commerciale Oasis 3.

S.L.



« Beaucoup de personnes n'y croyaient plus et pourtant nous sommes réunis pour poser la première pierre », a souligné le maire de Pusey, René Regaudie. Photo Bruno GRANDJEAN